

exactions et des extorsions commises en ce temps-là par les troupes qui, sous le prétexte du logement et des vivres auxquels elles avaient droit, violentaient et volaient les malheureux habitants des campagnes et se conduisaient avec autant de licence qu'en pays conquis.

MONSEIGNEUR,

Monseigneur le duc d'Épernon de la Valette et de Candalle, pair et colonel general de France, prince et capital de Buch, gouverneur et general de l'armée du Roy en Bourgogne et Bresse.

Supplient humblement les pauvres habitans du village de Passin et Chimillieu en Valromey et disent que par vostre du dix-septiesme de mars de la présente année, mil six cens cinquante trois, ils ont souffertz le logement de la compagnie de cavalerie du sieur baron de la Clayette du regiment d'Huxelles, l'espace de dix jours, à laquelle ils ont fournis les vivres et subsistances nécessaires et que pour ce faire leur nécessité les a contraint de s'engager à divers particuliers, jusque a la somme de quatre milz livres qu'il leur est impossible de pouvoir rendre, tant a cause des aultres logemens qu'ils ont heu l'année dernière, d'une compagnie du regiment lyonnais commandé par le sieur de la Chambre, d'une compagnie de cavalerie du sieur gouverneur de Lescluse ausquelz ils ont aussy fournis pour leur subsistance plus de deux milz livres, que a raison de l'incendie arrivée au dit lieu de Passin le quatorziesme de mars de la d. année mil six cent cinquante deux laquelle auroit bruslé plus de quarante deux membres de maison avec leur eglise parossiale et cloches au nombre de trois sans reserve d'aucuns materiaux outre divers aultres malheurs qui les ont reduictz à une si grande pauvreté qu'ilz nont aucuns moyens pour restablir leur dicte eglise et encore moins de payer ce a quoy ilz sont obliges a cause des d. logemens subject pour lequel ils sont contraintz recourir a vostre altesse a ce quil luy plaise ayant esgard a l'expose cy dessus et veu les ordre et certifications cy jointes leur donner pour ayde telz de leurs voisins quil luy plaira nayant